

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 17 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 17 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoint, M. GELINEAU C, Mmes CESBRON M, CESBRON S, LEVRON et PREHAUT.

**Absents excusés** : M. et Mme JOURDAIN Gérard et Martine, MM NALWANGO et VION

**Pouvoirs** : Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Myriam LEVRON à Anne PREHAUT

Martine JOURDAIN donne pouvoir à Anne PREHAUT

**Secrétaire de séance** : Stéphanie CESBRON

**Convocation du**: 3 mai 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 avril 2018.

### I – DECISIONS MODIFICATIVES 2018

Afin de rectifier les prévisions budgétaires sur certains comptes du budget primitif 2018 de la commune, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

*Fonctionnement :*

**Dépenses**

- chapitre 023 – Virement à la section d'investissement - 15 000 €

**TOTAL - 15 000 €**

**Recettes**

- chapitre 77 – Produits exceptionnels  
(compte 775 produits des cessions d'immobilisations) - 15 000 €

**TOTAL - 15 000 €**

*Investissement :*

**Recettes**

- chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - 15 000 €

- chapitre 024 – Produits de cessions d'actif + 15 000 €

**TOTAL 0 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2018 de la commune.

### II– POINT SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

L'entreprise BOUCHET TP d'Yzernay a fait parvenir le devis des travaux restants à exécuter dans le cadre du marché pour le lotissement « Le Hameau de l'Echalier ». Le montant des travaux de finition de voirie avant révision de prix s'élève à 105 957,94 € TTC. Ce devis tient compte des modifications d'aménagement de voirie (trottoirs, caniveaux...) mais la commune est toujours dans l'attente de l'actualisation définitive de ce marché qui ne devrait pas, malgré tout avoir d'avenant au marché.

La commune a demandé de deviser dans le même temps, le goudronnage du parking du cimetière et la mise en conformité de l'assainissement. Ces deux programmes resteront hors du marché initial du lotissement. Les travaux devraient débuter mi-juin.

Le Conseil Municipal, est informé que, ne disposant pas des montants définitifs du marché après actualisation, la commune est obligée de différer le vote de l'emprunt à une prochaine séance, en juin probablement.

La commune va relancer une nouvelle fois le maître d'œuvre et l'entreprise BOUCHET pour obtenir ces éléments dès que possible.

### **III – DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN AUX CONSORTS GASCHET POUR RESERVE FONCIERE**

Suite au rendez-vous de bornage du 26 avril 2018, un procès-verbal de délimitation des propriétés Indivision Gaschet et Commune de Chanteloup-les-Bois vient d'être établi.

La Commune de CHANTELOUP LES BOIS souhaite donc acquérir des Consorts Gaschet, les parcelles suivantes figurant au document d'arpentage:

- AK 264b : 2 552 m<sup>2</sup>
- AK 581d : 54 m<sup>2</sup>
- AK 580 : 218 m<sup>2</sup>
- AK 578 : 2 820 m<sup>2</sup>
- AK 262 : 4 682 m<sup>2</sup>
- 

soit un total de 10 326 m<sup>2</sup> pour le prix de 2 500 €uros, frais de notaire (environ 600 €) et la moitié des frais de géomètre (620,07 €) en plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles appartenant aux Consorts Gaschet d'une superficie totale de 10 326 m<sup>2</sup> pour le prix de 2 500 €, frais de notaire et de géomètre en plus.
- de désigner Maître FRAPPIER Stéphane, Notaire à CHOLET pour assister la commune lors de la signature de l'acte d'achat
- d'autoriser M. le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer l'acte et toutes les pièces annexes s'y rapportant.

La dépense est prévue au Budget primitif 2018 de la commune et sera prélevée à l'article 2111 de ce même budget.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Collecte des Déchets ménagers – Evolution des consignes de tri**

Suite à la réunion du 15 mai à Vezins avec un ambassadeur de tri, l'agglomération du Choletais va faire évoluer le service de collecte des déchets comme suit, **à compter du 4 juin 2018** :

- *Extension des consignes de tri pour les poubelles jaunes* : tous les emballages se trieront y compris les films plastiques, les pots de yaourt, les barquettes... Passage *le vendredi après-midi les semaines impaire*
- *Collecte des ordures ménagères tous les 15 jours* : passage d'une collecte toutes les semaines à **une collecte tous les 15 jours** pour toutes les communes de l'Adc (hors Cholet) *le vendredi après-midi les semaines paires*
- 

Afin de communiquer sur ces évolutions, à la suite des réunions dans les mairies, le service Gestion des Déchets va transmettre aux mairies un kit de communication (supports, affiches, flyers, diaporama...) pour informer la population via les supports de communication (flash, bulletins communaux ; site internet...)

## **2- Arrêté municipal pour portique de gabarit sur certains accès au parking de l'Étang de Péronne**

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules à moteur afin d'assurer la protection des espaces naturels particulièrement sensibles sur le site de Péronne, l'Agglomération du Choletais a pris la décision de mettre en place des portiques de gabarit sur certains accès.

Elle demande donc à la Mairie de prendre un arrêté municipal. Le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal à ce sujet avant de prendre cet arrêté. Le conseil municipal n'ayant pas d'objections particulières, un arrêté municipal sera pris pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules habitables, autocaravanes et campings-cars aux abords de l'étang de Péronne.

## **3- Bilan Gendarmerie 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan général de l'unité de gendarmerie pour 2017 et du bilan récapitulatif de la délinquance concernant notre commune et celles de la circonscription de Chemillé-en-Anjou.

## **4- Travaux bénévoles**

Les travaux d'aménagement avec les bénévoles vont reprendre pour :

- la réfection des pieds de mur de la Mairie et des bâtiments annexes,
- le cimetière
- la création de l'aire de jeux suite à la livraison des jeux

## **5- Aménagement de la rue St Michel et construction des logements Maine-et-Loire Habitat**

La mairie vient de recevoir le bilan de désamiantage de la maison. Ce dernier va être transmis aux entreprises de démolition afin de recevoir les devis pour un début des travaux à prévoir en septembre 2018 suivi des travaux de construction des 3 logements début novembre.

La commission d'attribution des 4 logements se réunit ce jour, pour une livraison prévue début septembre 2018.

## **TOUR DE TABLE**

### **➤ Commissions intercommunales**

- *Petite Enfance Chlorofil (Myriam LEVRON)*  
Lecture du mail d'Adèle COUSSEAU, animatrice du RAM Chlorofil relatant le compte-rendu de la dernière rencontre du 27 mars 2018
- *Transports (Gilles NAUD)*  
Augmentation du prix des abonnements de Cholet Bus mais pas pour les tickets.

### **➤ Commissions communales**

Réunions des commissions :

- Aménagement de l'aire de jeux : Mardi 5 juin 2018 à 14 h
- Associations (Matinées d'éveil, Bibliothèque, Cercle) : lundi 4 juin 2018 à 20 h 30
- Communication (Flash) : Mardi 29 mai 2018 à 18 h

## **Dates des Conseils Municipaux**

- lundi 11 juin 2018

Le Maire,  
Jackie GELINEAU